

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie
le ..18/09/2024

Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-60 Délibération relative à l'approbation de la charte des bénévoles

Rapporteur : Léo MOLINIE

La médiathèque fonctionne avec une responsable salariée et une équipe de bénévoles. Une charte des bénévoles est proposée pour définir la coopération des bénévoles, organiser le travail entre les bénévoles et la responsable de la médiathèque, et régir les droits et devoirs de chacun. Cette charte est signée pour une durée d'un an, renouvelable.

VU le projet de charte des bénévoles proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la charte des bénévoles de la médiathèque ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et la responsable de la médiathèque à signer ce document et toute modification le concernant.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Isabelle BONNET